



«Il faut laisser les directeurs d'école recruter leurs enseignants !»

FIGAROVOX/TRIBUNE - Emmanuel Macron a annoncé le 2 septembre à Marseille qu'une expérimentation allait être lancée dans 50 écoles de la ville pour permettre aux chefs d'établissement de choisir leurs enseignants. L'avocat et président de l'Iref, Jean-Philippe Delsol, s'en réjouit et argumente en faveur d'une refonte totale du modèle éducatif français.

Jean-Philippe Delsol, avocat, président de l'IREF, Institut de Recherches Économiques et Fiscales.

Depuis des années, la profession d'enseignant peine à recruter. Sur les postes ouverts au concours 2021, 466 du primaire et 645 dans le secondaire sont restés vacants. Les profs se plaignent que leur fonction est dépréciée, mal rémunérée, difficile... Ils ont certainement en partie raison. Mais n'en sont-ils pas aussi responsables ? La France n'a pas un bon classement aux tests PISA : elle est 19 e sur le critère général du pourcentage d'élèves de 15 ans se situant au niveau 2 ou au-delà aux épreuves de compréhension de l'écrit (2018). Pourtant ça n'est pas une question d'argent. En France, nous dépensons sensiblement plus que la moyenne des pays de l'OCDE par élève. Les taux d'encadrement y sont supérieurs, pour des classes de taille inférieure, à la moyenne européenne comme à celle de l'OCDE.

C'est donc plutôt notre modèle éducatif qui cafouille. Contrairement à beaucoup d'autres pays, les enseignants français sont largement intégrés dans la fonction publique sous le bénéfice du statut qui leur confère un emploi à vie et un avancement principalement à l'ancienneté. Ce qui explique peut-être le fort absentéisme : au cours de l'année scolaire 2017-2018, environ un enseignant sur deux relevant du secteur public de l'Éducation nationale a été absent pour raison de santé, pour une durée moyenne d'environ 9 jours (hors week-ends, vacances scolaires et jours fériés). La rigidité du Mammouth fait que ces absences sont peu remplacées. Et c'est sans compter les postes non pourvus. Les enfants sont alors le plus souvent livrés à la rue, la plupart ayant soutiré à cet effet un accord parental. Qui s'en soucie d'ailleurs puisque les redoublements sont désormais quasi interdits ? Les conséquences en sont vécues dans les quartiers nord de Marseille et en bien d'autres banlieues.

Les limites des concours

Le président Emmanuel Macron a donc raison de vouloir changer de modèle. A Marseille, il a proposé ce 2 septembre, d'expérimenter dès la prochaine rentrée, dans 50 écoles « laboratoire », la liberté des directeurs de recruter leurs professeurs sur dossier plutôt que sur concours, sans leur accorder le statut de fonctionnaire. Plus autonomes, les établissements pourraient également bâtir de nouveaux projets pédagogiques, en adaptant éventuellement les rythmes scolaires.

Si les concours ont l'avantage de l'objectivité du recrutement, chaque employeur sait que les diplômes ont généralement moins d'importance pour embaucher que les qualités personnelles du candidat révélées dans un ou plusieurs entretiens.

Jean-Philippe Delsol

C'est sans doute un bon moyen pour redonner du souffle aux écoles et aux professeurs. Car si les concours ont l'avantage de l'objectivité du recrutement, chaque employeur sait que les diplômes ont généralement moins d'importance pour embaucher que les qualités personnelles du candidat révélées dans un ou plusieurs entretiens. Certes, un enseignant doit disposer d'un bagage intellectuel, mais il doit plus encore avoir envie de le transmettre, et en avoir, surtout dans les quartiers oubliés de la République, l'ardeur autant que la capacité. Avant d'être un fonctionnaire, un bon enseignant est un éducateur, un passionné, un aventurier presque auprès de jeunes qu'il doit avoir l'ambition d'élever. Et cette figure du métier ne transparaît guère dans les concours !

Autonomie et compétition

Bien d'autres pays l'ont compris avant nous. En Angleterre, aux Pays-Bas, en Suède, dans le secteur public de l'éducation, les professeurs signent des contrats publics de travail proches de ceux du secteur privé. Leur contrat peut être à durée déterminée renouvelable ou, lorsqu'il est à durée indéterminée, il peut être rompu pour insuffisance. Ils bénéficient de conventions collectives, mais leur promotion a lieu essentiellement au mérite. Dans l'éducation publique d'Allemagne ou de Belgique, les enseignants ne peuvent devenir fonctionnaires que lorsqu'ils





ont longtemps fait leur preuve. Dans tous les cas, ces enseignants sont recrutés au niveau local par le chef d'établissement ou avec sa participation active. Ce qui favorise la constitution d'une équipe soudée autour d'un projet et d'une gouvernance.

La perspective tracée par le président de la République ne réussira que si les établissements scolaires disposent, dans un cadre respectueux des droits des parties, de cette faculté d'embaucher et de débaucher autant que des moyens pour récompenser leurs collaborateurs. Il faudra aussi accepter que les établissements concernés soient en compétition d'où émergeront les dispositifs les plus efficaces sur le terrain. Cette mise en concurrence est l'un des moteurs et, en même temps, un régulateur des systèmes scolaires anglais, néerlandais ou suédois. Elle l'est aussi entre les écoles des différents länder allemands ou des régions belges.

Il faut changer les mentalités des syndicalistes de l'Éducation nationale qui ont réagi aux annonces de M. Macron en considérant qu'il prenait les profs pour « des rats de laboratoire ».

Jean-Philippe Delsol

La réforme annoncée apparaît à cet égard en contradiction avec la loi dite Séparatisme qui jugule les établissements entièrement privés dont les expériences devraient être au contraire exploitées et développées pour irradier un tissu scolaire plus inventif et performant. Les moyens du succès, par exemple du réseau des écoles Espérance Banlieue, seraient utilement partagés et la création d'autres écoles privées du même type devrait être encouragée, réglementairement et financièrement, plutôt que découragée.

Certes, pour y parvenir il faudra aussi changer les mentalités des syndicalistes de l'Éducation nationale qui ont réagi aux annonces de M. Macron en considérant qu'il prenait les profs pour « des rats de laboratoire » parce qu'il prônait d'expérimenter de nouvelles approches éducatives ! L'enseignement n'a-t-il pas pourtant comme vocation première d'aider les jeunes à s'adapter et à bâtir leur propre vie, donc à expérimenter, innover ? Les bons enseignants, car il y en a beaucoup heureusement, sont ceux qui veillent sans cesse à faire grandir leurs élèves. Mais pour promouvoir le mérite, il faut y être soumis soi-même. Ce qui ne saurait se faire dans l'immobilisme statutaire où certains se réfugient.

